

CH-8700 KÜSNACHT-ZÜRICH  
GOLDBACH-CENTER  
SEESTRASSE 39  
TELEFON +41 (0)43 222 38 00  
TELEFAX +41 (0)43 222 38 01  
ZUERICH@WENGER-PLATTNER.CH  
WWW.WENGER-PLATTNER.CH

Aux créanciers de Flightlease AG en  
liquidation concordataire

Küsnacht, le 5 octobre 2005  
WuK/fee

DR. WERNER WENGER\*  
DR. JÜRIG PLATTNER  
DR. PETER MOSIMANN  
STEPHAN CUENI\*  
PROF. DR. GERHARD SCHMID  
DR. JÜRIG RIEBEN  
DR. MARKUS METZ  
DR. DIETER GRÄNICH\*  
KARL WÜTHRICH  
YVES MEILI  
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.  
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER  
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.  
DR. BERNHARD HEUSLER  
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M.\*  
PETER SAHLI\*\*  
DR. THOMAS WETZEL  
DR. MARC S. NATER, LL.M.  
SUZANNE ECKERT  
PD DR. FELIX UHLMANN, LL.M.  
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN  
ROLAND MATHYS, LL.M.  
MARTIN SOHM  
RETO ASCHENBERGER, LL.M.  
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.  
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL  
DR. MARKUS SCHOTT, LL.M.  
DR. CHRISTOPH MÜLLER, LL.M.  
DR. SIMONE BRAUCHBAR BIRKHÄUSER, LL.M.  
AYESHA CURMALLY\*  
CLAUDIUS GELZER, LL.M.  
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ  
OLIVER ALBRECHT  
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.  
DR. REGULA HINDERLING  
DR. STEPHAN KESSELBACH  
MADLAINA GAMMETER  
DR. RODRIGO RODRIGUEZ  
PD DR. PETER REETZ  
DR. ADRIAN RAPP  
DR. RETO VONZUN, LL.M.  
MARTINA STETTLER  
CRISTINA SOLO DE ZAIDIVAR  
DANIEL TOBLER\*\*  
MILENA MÜNST  
DR. SALOMÉ WOLF  
DR. ALEXANDRA ZEITER  
DR. ROLAND BURKHALTER

ANDREAS MAESCHI  
KONSULENT

\* AUCH NOTARE IN BASEL  
\*\* INHABER ZÜRCHER NOTARPATENT  
ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

BÜRO BASEL CH-4010 BASEL  
AESCHENVORSTADT 55  
TELEFON +41 (0)61 279 70 00  
TELEFAX +41 (0)61 279 70 01  
BASEL@WENGER-PLATTNER.CH

BÜRO BERN CH-3000 BERN 6  
JUNGFRAUSTRASSE 1  
TELEFON +41 (0)31 357 00 00  
TELEFAX +41 (0)31 357 00 01  
BERN@WENGER-PLATTNER.CH

## **Flightlease AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 6**

Mesdames, Messieurs,

En juillet 2005, l'état de collocation a pu être déposé afin que les créanciers puissent le consulter. Le délai de contestation de l'état de collocation est désormais expiré. Je suis donc en mesure de vous informer sur l'état actuel de la procédure et sur les étapes qui vont suivre.

### **I. PROCÉDURE DE COLLOCATION**

Au cours de la période de dépôt de l'état de collocation, du 13 juillet au 2 août 2005, 15 créanciers dont les créances ont été écartées en totalité ou en partie, ont intenté des actions en contestation de l'état de collocation. Ces actions concernent des créances de 1<sup>ère</sup> classe pour un montant de CHF 46 318,03 ainsi que des créances de 3<sup>ème</sup> classe s'élevant à CHF 2 585 657 702,86.

A l'exception des créances différées des membres de la direction, d'un montant de CHF 2 154 793, les créances de 1<sup>ère</sup> classe ont pu être en grande partie réglées. Sur le total de CHF 18 776 586 367 des créances de 3<sup>ème</sup> classe annoncées initialement, celles écartées définitivement se montent tout de même à CHF 13 847 565 954 (voir annexe). Par conséquent, le dépôt de l'état de collocation a permis d'aboutir au règlement d'une bonne partie des passifs.

### **II. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF**

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation au 31 mai 2005 (voir annexe 2 à la Circulaire n° 5), le dividende maximal

se montera à 9%, dans l'hypothèse où toutes les actions en contestation de l'état de collocation peuvent être écartées avec succès. En revanche, si toutes les actions étaient admises, le dividende minimal s'élèverait à 3,3%.

### **III. ACOMPTE**

Au vu du degré d'apurement de l'état de collocation et de la situation financière de Flightlease AG en liquidation concordataire (voir annexe 2 à la Circulaire n° 5), il sera possible de procéder au paiement des créances reconnues de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> classes, de même que de verser un premier acompte de 2,5% aux créanciers dont les créances de 3<sup>ème</sup> classe ont été reconnues. Les acomptes sur les créances différées et sur celles concernées par une action en contestation de l'état de collocation feront l'objet d'une garantie. Le liquidateur et la commission des créanciers ont donc décidé de procéder dès cette année au versement d'un premier acompte à hauteur du pourcentage mentionné. Le tableau de distribution nécessaire à cet effet est en cours d'élaboration et pourra ensuite être consulté par les créanciers. Il est prévu de procéder au paiement en décembre 2005.

### **IV. PROCHAINE INFORMATION DES CRÉANCIERS**

Dès que le tableau de distribution relatif au premier acompte sera disponible, chacun des créanciers concernés en sera avisé spécialement. La prochaine Circulaire aux créanciers est prévue pour mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Flightlease AG en liquidation concordataire  
Le liquidateur

Karl Wüthrich

Annexe: Vue d'ensemble de l'état actuel de la procédure de collocation de Flightlease AG

## Vue d'ensemble de la procédure de collocation

catégorie	annoncées		dans le cadre de la procédure de collocation									
	nombre	montant CHF	reconnues		action intentée		décision différée		écartées définitivement			
			nombre	montant CHF	nombre	montant CHF	nombre	montant CHF	nombre	montant CHF		
garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1ère classe	256	97'912'523.05	18	976'099.26	4	46'318.03	6	2'154'792.99	228	94'735'312.77		
2ème classe	2	2'653.90	2	2'654.90	-	-	-	-	-	-		
3ème classe	103	18'776'586'367.25	49	1'829'466'467.92	11	2'585'657'702.86	6	513'896'242.11	37	13'847'565'954.36		
<b>Total des créances concordataires</b>	<b>361</b>	<b>18'874'501'544.20</b>	<b>69</b>	<b>1'830'445'222.08</b>	<b>15</b>	<b>2'585'704'020.89</b>	<b>12</b>	<b>516'051'035.10</b>	<b>265</b>	<b>13'942'301'267.13</b>		